

COMPTE RENDU
Réunion du 19 septembre 2014, conseil de l'ÉD MSTIC.

Personnes présentes : Yacine Amirat, Didier Aubert, Sylvie Cach, Michel Couprie, Raphaël Danchin, Benjamin Jourdain, Régine Laleau, Renaud Marlet, William Minvielle, Odile Picon, Etienne Sandier, Patrick Siarry.

Excusés : Marc Antoni, Marie-Pierre Béal, François Bouchut, Didier Chauveau, Jean-François Delmas, Antoine Despujols, Bernard Ducomet, Gilles Gallée, Michel Kasser, Jean-Patrick Lebacque, Hossein Mahmoudimanesh, Riad Menasri, Sébastien Mustière, Latifa Oukhellou, Nicolas Paparoditis, Marc Pierrot-Deseilligny, Martine Villegas.

Au cours de cette réunion, les points suivants ont été abordés.

1) Bilan des auditions du 18 juin 2014 :

Pour les allocations UPEM, on note les désistements suivants : Heller Pavel (bourse DIM), Huang Yichao, Karami Armine (bourse Paris 6) et Roman Carlos (bourse FSMP). En conséquence, 3 contrats doctoraux sont attribués au LIGM, 2 au LAMA et 3 à ESYCOM et il reste 2 candidats en liste d'attente.

Les 3 candidats en liste principale UPEC ont validé leur contrat doctoral.

2) Point budget 2014

Le budget 2014 de l'ÉD MSTIC d'un montant total de 45000€ a permis de financer en priorité des missions à l'étranger aux doctorants, les frais de jury de thèse n'étant plus pris en charge. Les 4400€ non encore engagés à la date du conseil devraient également être utilisés de la même manière. Un point est fait sur les autres sources de financement allouées aux doctorants : bourses UPE de cotutelle et de mobilité internationale, bourses DIM de la FSMP.

3) Bilan dossier accréditation AERES

Suite au rapport d'évaluation de l'AERES, l'ÉD MSTIC a fourni au comité d'évaluation un relevé d'erreurs factuelles puis des observations de fond. Le rapport est globalement positif même si quelques remarques sont à prendre en compte :

- le taux élevé d'abandon et de suspension de thèse. L'AERES n'a apporté aucune réponse à la question, formulée par l'ÉD dans le relevé d'erreurs factuelles, de la référence utilisée pour affirmer que ce taux est élevé.

- expliciter le seuil minimum de financement de thèse. Le conseil de l'ÉD MSTIC décide que pour pouvoir s'inscrire, un doctorant doit être financé pour trois ans et au minimum sur la base du SMIC (soit 1130€ nets par mois en septembre 2014). Dans le cas d'une thèse en cotutelle, ce financement minimal est nécessaire au moins pour la période passée en France. Un financement de type personnel ou familial n'est pas recevable pour une thèse.

- améliorer le suivi scientifique des doctorants. Afin de maîtriser le nombre d'abandons et de suspensions de thèse, le conseil propose de modifier la procédure de réinscription en seconde et en troisième années de thèse. Le doctorant d'une part et son directeur de thèse d'autre part enverront chacun au directeur de laboratoire un formulaire faisant un point détaillé sur l'avancement de la thèse. Dans le cas d'une progression anormalement lente de la thèse, le directeur de thèse aura la possibilité de demander que la réinscription soit différée jusqu'en décembre et sous la condition que le doctorant remplisse des objectifs précis. Le doctorant aura lui aussi la possibilité de remonter les éventuels problèmes rencontrés dans le déroulement de sa thèse directement dans le formulaire ou bien auprès du doctorant élu au conseil de son laboratoire, des doctorants élus au conseil de l'ÉD ou du bureau de l'ÉD. Le directeur de laboratoire remontera les deux formulaires à l'ÉD avec son avis concernant la réinscription.

Le bureau de l'ÉD MSTIC fera une proposition de formulaires pour le prochain conseil.

4) Fonctionnement de la commission des thèses

Au dépôt d'un dossier de soutenance de thèse, l'ÉD MSTIC consulte 2 experts et l'ensemble des membres de la commission des thèses pendant une semaine afin de remonter d'éventuelles remarques sur le manuscrit et le choix des rapporteurs. Dans le cas d'une remarque bloquante, les membres du bureau de l'ÉD MSTIC sont saisis pour avis. Malgré la diversité des champs disciplinaires couverts par l'ÉD, les bonnes pratiques concernant le choix des rapporteurs semblent proches.

5) Actualisation des membres du conseil de l'ÉD MSTIC

- Départ de Nicolas Paparoditis en tant que membre du conseil de l'ÉD MSTIC. Le conseil approuve son remplacement par Sébastien Mustière, responsable du Cogit.
- Valérie Gouet-Brunet, responsable du Matis, remplacera Sébastien Mustière en tant que membre invité permanent.

6) Agenda 2015.

- Jeudi 12 janvier 2015 à 14h00 au Cermics : conseil de l'ÉD MSTIC.
- Mercredi 3 juin 2015 : journée des doctorants à l'ÉSIEE.
- Jeudi 18 juin 2015 : journée audition des candidats aux contrats doctoraux et conseil de l'ÉD MSTIC.